

Engagement des adhérents d'ECR France pour faciliter l'approvisionnement des produits de grande consommation transportés par la route au mois de mai 2008

Les chargeurs, industriels et distributeurs, connaissent de façon récurrente de graves difficultés de transport : pénurie de chauffeurs, de camions, retards conséquents de livraison par rail et défaillance du service lié, ...

Ainsi, en mai 2007, ils n'ont pu assurer les taux de service souhaités aux consommateurs (taux de rupture moyen en magasin : 9,5%, amplitude de 6,6% à 16% selon les rayons).

La situation de pénurie des moyens de transport s'amplifie depuis début décembre 2007 avec la fermeture de 262 gares de fret et l'arrêt des wagons isolés, mettant fin à la desserte de plus de 1 000 sites embranchés et provoquant le transfert modal vers la route de produits de consommation historiquement transportés par train.

Le mois de mai 2008, avec sa configuration de jours fériés (jeudi 1^{er} mai, jeudi 8 mai et lundi 12 mai), accentuera le déséquilibre entre l'offre et la demande de transport : 5 jours d'interdiction de circuler en 12 jours consécutifs avec la quasi impossibilité de charger ou livrer sur longues distances les vendredis 2 et 9 mai.

Les engagements paritaires des adhérents d'ECR France ont montré à plusieurs reprises (passage à l'an 2000, stabilité des prix lors du passage à l'euro, ...) leur efficacité dans la solution de problèmes collectifs et d'intérêt général.

De nombreux travaux ont été engagés par ECR France depuis 1999 pour optimiser les chaînes d'approvisionnement et l'utilisation des capacités de transport entre industriels et distributeurs : meilleures pratiques logistiques, gestion partagée des approvisionnements, simplification et accélération des contrôles à réception, optimisation des unités d'expédition, intégration des prestataires logistiques, optimisation logistique multiclients - multifournisseurs (multipick, multidrop, GPA mutualisée), solutions multiacteurs d'optimisation du transport routier dans le cadre du développement durable, recommandation sur les conditions et la qualité de livraison des produits de grande consommation.

L'approvisionnement des Français en produits de grande consommation, en particulier de produits alimentaires, justifie de renforcer, trois mois avant l'événement, la concertation entre chargeurs, logisticiens et transporteurs pour une meilleure organisation du transport du problématique mois de mai 2008, à l'instar de ce qui avait été initié, mais plus tardivement, en 2007.

Afin de mieux répondre aux attentes des consommateurs, les distributeurs et les industriels sont convenus des principes suivants :

- Communication aux industriels par tous les distributeurs de leurs intentions de modifier ou non par anticipation leurs niveaux de stock et concertation sur ces niveaux avant la mi-mars 2008. L'augmentation des stocks de sécurité a pour but de pallier les jours non travaillés de chargement, de réception ou de transport ;
- Engagement des distributeurs de donner aux industriels plus de visibilité sur les flux à venir pour la période du mois de mai : prévisions, ... ;
- Anticipation (avant le mois de mai) des flux de produits en stocks avancés ou en stocks d'écrêtage dans les processus organisés sur ce schéma pour l'été ;
- Anticipation de flux en adéquation avec les possibilités de gestion au quotidien (dimensionnement des moyens humains et matériels) ;
- Augmentation du délai commande-livraison (1 jour ou plus) sur le mois de mai, autant que faire se peut, pour que le fournisseur anticipe en conséquence la communication de son ordre de transport afin de permettre au transporteur de s'organiser plus efficacement ;
- Augmentation des plages d'ouverture des entrepôts des industriels et des distributeurs, autant que faire se peut, durant le mois de mai et communication à leurs partenaires des jours d'ouverture et des plages horaires.
- Communication de l'augmentation éventuelle des plages d'ouverture des entrepôts des industriels et des distributeurs aux transporteurs et prestataires logistiques (la solution n'est efficace que si les 3 parties sont coordonnées et utilisent les plages supplémentaires) ;
- Diminution des à-coups et recherche de régularité : chercher à figer dans les organisations ce qui peut l'être en termes de flux de produits et de jours de livraisons (au moins pour une partie des volumes) pour la période critique de mai ;

- Anticipation des livraisons des promotions pour assurer le lissage des flux ;
- Renforcement de la coordination entre transport amont et le transport aval en vue de l'organisation des flux retour (notamment pour l'axe Sud-Nord) ;
- Recherche permanente de l'optimisation du remplissage des camions, notamment par la mutualisation (cf. cartographie ECR du transport sur le site www.ecr-france.org et autres initiatives) ;
- Priorité pour le chargement et le déchargement sans attente des camions se présentant dans les délais (réciprocité des engagements). En revanche, une souplesse dans le respect des rendez-vous pourra être tolérée entre le 1^{er} et le 15 mai ;
- Organisation de cellule de crise et communication aux partenaires des noms des interlocuteurs.

Les distributeurs et les industriels s'accordent sur le principe selon lequel les taux de service seront meilleurs lorsque ces bonnes pratiques seront respectées et plus hasardeux lorsqu'aucune concertation n'aura été réalisée. Les exigences logistiques déphasées avec le contexte opérationnel du mois de mai ne pourront donner lieu à litiges (cf. « conditions et qualité de la livraison »).

Ces bonnes pratiques et l'information concertée communiquée aux transporteurs devraient permettre à ces derniers de limiter le risque de manque de chauffeurs sur la période des ponts ou les périodes critiques (primes incitatives, « rappel des vétérans », ...).

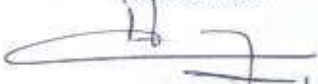
Coprésident
Xavier FILOU
L'OREAL



Jacques CHANDON
ADEO Services



André LE ROY
BONGRAIN



Benoist de FERRIERES
COLGATE PALMOLIVE



Jacques WOCI
ITM Entreprises



Gilles CHARPENTIER
MERALLIANCE



Roland LOURY
SCAPARF / LECLERC -
GALEC



Coprésident
Jean-Michel DUHAMEL
CASINO



Dominique CARLIER
AUCHAN

Jean-Marc LEBARBIER
CARREFOUR



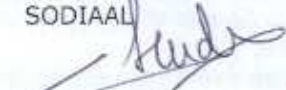
Patrick BONISLAWSKI
CORA

Enrico TOJA
JOHNSON & JOHNSON

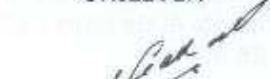
Thierry CORBIER
METRO Cash & Carry



Claude SENDOWSKI
SODIAAL



François MACHENAUD
UNILEVER



Trésorier
Arnaud de BELLOY
NESTLE France



Dominique POGGI
BEL France

Jean-Pierre BAGARD
COCA COLA Entreprise
France



Gérard GALLO
ECHANGEUR /
LAFAYETTE SERVICES



Patrick BADOINOT
LESIEUR



Bernardo SANCHEZ
INCERA
MONOPRIX

Pascal MILLORY
SYSTEME-J

